

Les Récollets sous le régime militaire

Marcel Trudel

Volume 10, numéro 2, septembre 1956

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301760ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301760ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Trudel, M. (1956). Les Récollets sous le régime militaire. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 10(2), 191–221. <https://doi.org/10.7202/301760ar>

LES RÉCOLLETS SOUS LE RÉGIME MILITAIRE *

Sommaire

Les Récollets et l'invasion anglaise. Inventaire de la Communauté en 1760. Quelques problèmes personnels. Les relations des Récollets avec les autorités militaires. Les Récollets auront-ils l'autorisation de subsister ? Inventaire de la Communauté à la fin de 1764.

Les Récollets, premiers missionnaires de la vallée du Saint-Laurent, avaient déjà subi une première et longue interruption dans leur travail apostolique : en 1629, à cause de l'occupation anglaise de Québec, ces religieux sont forcés, tout comme les Jésuites, de rentrer en France ; pour des raisons restées obscures, ils ne peuvent revenir qu'en 1670. La cession du Canada va causer dans leur histoire une deuxième interruption, beaucoup plus longue celle-là que la première.

Les Récollets et l'invasion anglaise

Depuis 1692, les aumôniers militaires attitrés étaient les Récollets ;¹ demeurant tout à côté du château Saint-Louis, ils servaient de chapelains au Gouverneur, qui était en même temps général des forces militaires ; ils accompagnaient les troupes pendant la campagne, ils assuraient le service religieux dans les forts. Les aumôniers n'avaient pas le droit, cependant, de porter les armes et, par une convention internationale, ils se trouvaient sur le pied des non-combattants, on ne pouvait les faire prisonniers.² Et c'est ainsi que nous rencontrons les Récollets au cours de la campagne militaire de 1759-1760.

À la demande de l'évêque, le Commissaire des Récollets destine, en juin 1759, à l'aumônerie des troupes qui entrent en cam-

* Extrait d'un ouvrage sous presse, *L'Eglise canadienne sous le régime militaire, 1759-1764*.

¹ *Edits, ordonnances royales*, I : 275 (édit. de mars 1692).

² Cartel conclu entre la France et l'Angleterre, le 6 février 1759, dans Knox, *Historical Journal*, III : 272.

pagne, cinq de ses religieux. Parmi eux, nous pouvons identifier le P. Gabriel Anheiser que l'on affecte aux cinq bataillons du brigadier Senezergues; ³ il lui arrivera bientôt de perdre une malle remplie de ses livres, lors d'une descente des Anglais à Deschambault.⁴ D'autres Récollets sont à l'armée: les Pères Félix Berey, Antoine Deperet et Bonaventure Carpentier servent d'aumôniers sur le lac Champlain ou dans les forts du Richelieu; ⁵ les Pères Étienne Cotton et Ambroise Rouillard jouent le même rôle vers Ristigouche.⁶ Pour jouir de leur droit à l'immunité, ces aumôniers se sont-ils limités à leur seul rôle spirituel? Comme à certains prêtres séculiers et comme à certains jésuites et sulpiciens, il a pu leur arriver de ne pas s'en tenir au seul ministère des âmes. Le chevalier de La Corne compte sur le P. Félix Berey pour obtenir des renseignements: « J'ai toujours attendu le P. Berey qui est à Frontenac, pour savoir ce qui se passe chez les Anglois et s'ils doivent venir ici ». ⁷ Du même P. Berey, Bigot écrit peu après: « J'ai su dans ma route d'où provenoit le peu de volonté de la part de certains habitants pour livrer et battre leur blé. Elle a été occasionnée par la nouvelle que le P. Béré, récollet, qui porta les lettres de la prise de l'officier anglois à la Présentation avoit répandue. Il dit aux habitants que les ennemis perçoient par les Rapides, et ces habitants, se croyant déjà aux Anglois, regrettoient leur blé, pendant que les François ne le paieroient pas. » ⁸ Rôle peu compromettant jusque-là, mais toute cette activité profane restait, pour un aumônier, un jeu dangereux.

³ Journal de Foligné, dans Doughty, *Siege of Quebec*, IV: 169. Il signe Gabriel Anheiser à l'Hôpital Général de Québec, jusqu'au 28 mars 1759.

⁴ Journal de Foligné, dans Doughty, *op. cit.*, IV: 197.

⁵ APQ, *Registres des Forts Saint-Jean, Duquesne, Châteauguay, Beauharnois (F. Frédéric) 1732-1760*; P.-G. Roy, *Hommes et choses du fort Saint-Frédéric*; A. Godbout, *Les aumôniers du Richelieu*, dans *Soc. can. hist. de l'Eglise*, 1945-1946, 74, 77, 79s. Nous trouvons Félix Berey au fort St-Jean et à St-Frédéric en janvier 1760; le P. Deperet est au fort St-Jean en mai 1759.

⁶ APQ, *Registres des Baptêmes Mariages et Sépultures de la paroisse Ste Anne de Ristigouche*. Le P. Rouillard s'intitule « aumônier du Machaud » et le P. Cotton, aumônier des troupes de la Marine.

⁷ La Corne à Lévis, 10 août 1759, *Coll. Lévis*, X: 201.

⁸ Bigot à Lévis, 2 octobre 1759, *ibid.*, IX: 61.

Comme les autres édifices de la Haute-Ville de Québec, le couvent des Récollets reçut sa part de bombes. Les coups dirigés sur le château, écrit Foligné pendant le siège de Québec, incommode « grandement les Recollets qui depuis le commencement du bombardement ont ramassés sur leur terrain plus de deux milles boulets et environ cinq cents bombes pots a feu et carcasses qui mettent la maison hors d'état d'être logé »; par contre, un journaliste anglais écrit que la chapelle a *très peu* souffert du bombardement,⁹ *très peu* signifiant sans doute ici *beaucoup moins que les autres maisons*. Pour apprécier les dommages causés à la chapelle de ces religieux, nous disposons de deux gravures de Richart Short, faites aussitôt après le siège de la ville: le toit est crevé en quelques endroits, la façade a été quelque peu défigurée par les boulets, mais le clocher ne paraît pas avoir subi de coups; à l'intérieur, le plancher est défoncé ici et là; quant au reste, les dégâts paraissent de moindre importance.¹⁰ Nous verrons bientôt que, selon une proposition du grand-vicaire Briand, cette chapelle pourrait servir au culte dès 1762 et qu'il suffira d'environ 6,000 livres pour faire les réparations. Quant au couvent lui-même, on a exagéré en écrivant qu'il était « hors d'état d'être logé »: dès avril 1760, on y met à l'abri les effets des habitants; dans la suite, on y dépose les archives et Murray n'a à dépenser que 282 livres françaises pour y aménager un local à cet effet: le couvent n'a donc pas été tellement malmené par les bombes anglaises.

Un texte nous donne quelques détails sur les Récollets dans le pire du siège: le feu a éclaté près de leur couvent, « deux frères Récollets et deux charpentiers empêchèrent la communication du feu, en montant sur la maison voisine de Planty et la découvrant malgré les bombes et les canons dont la direction était sur le feu. Il n'y eut personne de blessé, et M. Lusignan et moi en furent quittes pour la peur, deux boulets nous ayant razés, et une planche des Récollets, détachée par un boulet de

⁹ Foligné, *Journal des faits arrivés à l'armée de Québec*, 62; *Memoirs of the Quarter Mas'r Sergeant*, dans Doughty, *op. cit.*, V: 82.

¹⁰ Richard Short, *A View of the Cathedral, Jesuits College and Recollect Friars Church; A View of the Inside of the Recollect Friars Church*.

canon de dessus la couverture de leur Eglise, ayant passé entre le frere Noel et moi. » ¹¹

La capitulation de Québec n'assura rien de particulier aux Récollets, les Anglais s'engageant d'une façon générale à donner des « Sauvegards à toutes personnes Relligieuses ». Nous ignorons à peu près tout du traitement qu'ont subi les Récollets à Québec entre la capitulation de cette ville et la capitulation générale du pays; nous trouvons seulement que le gouverneur Murray, au printemps de 1760, fait réserver une partie du couvent pour y déposer les effets des habitants que l'éventualité d'un nouveau siège oblige à sortir de la ville. En effet, l'armée française de Montréal, sous les ordres de Lévis, descendait sur Québec; le 21 avril 1760, en ordonnant aux habitants de quitter les lieux, Murray émit la proclamation suivante: « Nous sommes trop contents de la bonne Conduite des habitants de cette Ville, jusques à ce jour, pour ne pas avoir pour leurs intérêts, toutes les attentions que les Circonstances du Tems peuvent permettre. Pour cet effet, nous avons resolu d'Etablir la Maison des Recolets, comme un dépôt ou ils pourront mettre toutes les hardes et effets qu'ils ne peuvent Emporter à présent. Ils depu-teront deux d'entre Eux, Gens de Confiance qui auront permission de rester en Vile pour Veiller a la Sureté de ses effets. Nous ferons monter une Garde pour leur plus grande assurance sur ce dépôt qui sera Sacré, et Enfin nous en prendrons un Soin aussi grand que Sy Cestoit un Magasin de Sa Majesté Britannique. » ¹² En laissant servir leur couvent à la sûreté des effets des habitants, les Récollets ne pouvaient que s'attirer la reconnaissance des Canadiens, et même si cette mesure avait pu comporter quelque chose de vexatoire, il faudrait se rappeler qu'à la même époque les Français utilisaient le couvent des Récollets de Montréal pour y enfermer les officiers anglais.¹³

¹¹ Journal cité dans Doughty, *op. cit.*, II: 214s.

¹² Proclamation de Murray, 21 avril 1760, RAC, 1918, app. B: 9.

¹³ Bigot à Lévis, 9 mai 1760, *Coll. Lévis*, IX: 93.

Inventaire de la Communauté à la fin de 1760

Pas plus que les Jésuites et les Sulpiciens, les Récollets n'obtinrent à la capitulation générale l'assurance de survivre. À l'article 33 qui demandait que les communautés d'hommes soient conservées dans leurs constitutions et privilèges, Amherst répondit: « Refusé Jusqu'à ce que le plaisir du Roy soit Connu ». ¹⁴ Amherst s'en remettait donc à la décision de l'Angleterre: l'avenir des Récollets demeurerait incertain, mais avant de poser le problème de leur avenir, voyons d'abord l'état de cette Communauté à la fin de 1760.

Déjà depuis deux ans, l'Ordre subissait plusieurs pertes: en 1759, meurent les Pères Salvien Boucher et Maurice Imbault; le P. Gabriel Anheiser rentre en France; ¹⁵ en 1760, autre départ, celui du P. Ange Massot, et deux récollets décèdent: le P. Justilien Constantin et le P. Étienne Cotton. ¹⁶ Pour un Ordre peu nombreux, la disparition de ces six récollets ouvrait de grands vides, surtout si l'on songe que trois d'entre eux n'avaient pas encore 35 ans. ¹⁷ Voyons donc ce qui reste de récollets au Canada à la fin de 1760.

Acadie

Ristigouche

Le P. Ambroise Rouillard, Canadien, âgé de 67 ans; il signe les registres à cet endroit en juin et en septembre 1760, puis du 10 novembre 1760 jusque vers la fin de 1761. ¹⁸

¹⁴ Art. 33 de la capitulation de Montréal, *Doc. const.*, I: 15.

¹⁵ Sur le P. Salvien Boucher, voir Jouve, *Les Franciscains et le Canada. Aux Trois-Rivières*, 181s. (Tanguay se trompe en le faisant mourir en 1761: *Répertoire*, 101). Le P. Imbault signe son dernier acte aux Trois-Rivières le 8 février 1759: comme il est âgé de 73 ans et que nous perdons ensuite sa trace, nous en concluons qu'il est mort peu après février 1759. Quant à Anheiser, aumônier militaire, il s'est embarqué avec les troupes.

¹⁶ Constantin meurt à St-Joseph-de-Beauce le 28 mars 1760, à l'âge de 44 ans. Le P. Etienne Cotton signe son dernier acte à Ristigouche le 14 août 1760; selon divers renseignements, il meurt en 1760. Pour lui, comme pour tous les autres qui suivent, on trouve de précieux renseignements biographiques dans AOFM, notes Jouve; nous y renvoyons le lecteur une fois pour toutes.

¹⁷ Le P. Massot avait 34 ans; le P. Anheiser, 31 ans; et le P. Cotton n'avait que 29 ans.

¹⁸ Selon Jouve, il était né à Québec en 1693.

Gouvernement de Québec

Québec

Le P. Emmanuel Crespel, Français, âgé de 57 ans, Commissaire provincial;¹⁹

le P. Jean-Baptiste Lajus, Canadien, âgé de 56 ans;²⁰

le P. Emmanuel Veyssière, Français, âgé d'environ 26 ans;²¹

le P. Théodore Loiseau, Français, âgé de 34 ans.²²

Ste-Croix-de-Lotbinière *Le P. François Carpentier*, Canadien, âgé de 50 ans.²³

La Pointe-Lévy *Le P. Daniel Normandin*, Canadien, âgé de 54 ans.²⁴

St-Joseph-de-Beauce *Le P. Didace Cliche*, Canadien, âgé de 50 ans.²⁵

St-Michel *Le P. Louis Demers*, Canadien, âgé de 28 ans.²⁶

Gouvernement des Trois-Rivières

Les Trois-Rivières *Le P. Isidore Marsolet*, Canadien, âgé de 41 ans, Supérieur du Couvent;²⁷

¹⁹ Commissaire des Récollets, sa résidence était à Québec; dans les registres de Charlesbourg, du 10 août au 23 août 1760, il signe *Emmanuel Crespel*. Selon Jouve, il était né à Douai, France, en 1703.

²⁰ Il signe un acte à Notre-Dame-de-Québec, le 6 juillet 1761.

²¹ En 1760, il n'est affecté à aucun ministère paroissial; nous trouvons sa signature dans les registres de Notre-Dame-de-Québec, le 2 août 1761; nous le rencontrons à St-Michel et à Beaumont à partir de 1762. Il signe *f. Emmanuel Veyssière*.

²² Il ne fait pas de ministère paroissial en 1760; nous le rattachons au couvent de Québec, parce qu'à partir de 1761 nous le trouvons dans des paroisses du Gouvernement de Québec. Il signe *f. Theodore*.

²³ Il signe à Ste-Croix à partir de novembre 1760. Voir Jouve, *op. cit.*, 236.

²⁴ Son premier acte est du 22 octobre 1760; il y tient les registres jusqu'au 3 novembre 1761. Il signe simplement *f. Daniel Recollect*. Quel était son nom de famille? A Beauport, ce Père signait en 1759 *Daniel Normandin Recollect*, mais en 1768 il signe *f. Daniel Normandeau* (AAQ, *Abjurations 1749-1838*). Sur lui, voir Jouve, *op. cit.*, 221, 231, 243.

²⁵ Il y signe son premier acte le 19 mars 1760 et son dernier le 10 janvier 1762; il écrit *fr. Didace Cliche*. Sur lui voir Tanguay, *Répertoire*, 116, et les notes Jouve.

²⁶ Il signe les registres de St-Michel, du 9 juin 1760 au 5 septembre 1761.

²⁷ Il signe des actes aux Trois-Rivières jusqu'en août 1762.

le P. Augustin Quintal, Canadien, âgé de 77 ans; ²⁸

le P. Hyacinthe Amiot, Canadien âgé de 43 ans; assure la desserte des Forges.²⁹

Rivière-du-Loup
(Louiseville)

Le P. Dominique Pétrimoult, Canadien, âgé de 25 ans.³⁰

Gouvernement de Montréal

Montréal

Le P. Bernardin de Ganne, Acadien, âgé de 56 ans, Supérieur du Couvent; ³¹

le P. Félix Berey, Canadien, âgé de 40 ans; ³²

le P. Alexis DuBuron, Canadien, âgé de 41 ans; ³³

le P. Bonaventure Carpentier, Canadien, âgé de 44 ans; ³⁴

le P. Nicolas-Albert Couturier, Canadien, âgé de 55 ans.³⁵

²⁸ Selon Jouve, *Aux Trois-Rivières*, 212, le P. Quintal est à cette époque aux Trois-Rivières ou dans les environs, mais nous n'avons pu retracer aucune signature de lui en 1760 ni en 1761. Très âgé, il ne faisait peut-être plus de ministère. Il ne mourra cependant qu'en 1776.

²⁹ Il signe son premier acte aux Trois-Rivières le 28 décembre 1760, et il continue les années suivantes. Il écrit *Amiot*.

³⁰ Il signe des actes aux Trois-Rivières du 7 janvier au 30 septembre 1760, puis il se rend chez son frère, curé de la Rivière-du-Loup (Louiseville).

³¹ Supérieur depuis 1755, selon Jouve, *op. cit.*, 200. Il signe *f. bernardin de Ganne*.

³² Sa présence à Montréal même n'est qu'hypothétique: nous le rattachons au Couvent de Montréal parce que nous avons noté sa présence à Boucherville le 5 février 1761. A Chambly, il signera habituellement *felix Berey rec*.

³³ Comme pour le P. Berey, nous ne sommes pas sûr de la présence du P. DuBuron à Montréal même, mais nous le rattachons à ce Couvent, parce que nous notons sa présence de temps à autre à Boucherville, à partir de février 1761. Il signe habituellement *Fr. Alexis DuBuron*. Tanguay l'a confondu avec le séculier Duburon, curé du Château-Richer (Répertoire, 118).

³⁴ Il fait du ministère dans le Gouvernement de Montréal au cours de l'hiver 1760-1761: il est à Varennes en avril 1761. Au fort Saint-Jean, en 1759, il signe *f. Bonaventure*.

³⁵ Nous le rattachons au Couvent de Montréal d'une façon purement hypothétique. Nous n'avons pas réussi, sous le régime militaire, à retracer la signature du P. Couturier dans les registres.

Les Cèdres	<i>Le P. Joseph Carpentier</i> , Canadien, âgé de 32 ans. ³⁶
Châteauguay	<i>Le P. Elzéar Maugé</i> , Canadien, âgé de 39 ans. ³⁷
Chambly	<i>Le P. Antoine Deperet</i> , Français, âgé de 30 ans. ³⁸
<i>Grands Lacs et Illinois</i>	
Détroit	<i>Le P. Simple Bocquet</i> , Français, âgé de 57 ans. ³⁹
Illinois	<i>Le P. Luc Collet</i> , Français, âgé de 45 ans; ⁴⁰ <i>Le P. Hippolyte Collet</i> , Français, âgé de 68 ans. ⁴¹

Cet inventaire devrait normalement comprendre les Frères convers, mais comme leur rôle ne dépassait guère les murs de leur Couvent et que les archives privées des Récollets de l'époque sont à peu près inexistantes, nous en sommes réduit à noter tout juste les quelques noms trouvés au hasard de la documentation. Nous connaissons le Frère Alexis Demers, frère du P. Louis Demers;⁴² deux autres signent comme témoins à une abjuration: le Frère Bernardin-Robert et le Frère Marc Beaudouin; nous trouvons un Frère Pascal Martel, inhumé à Montréal, en

³⁶ Cousin des Pères Bonaventure et François. Il signe les registres des Cèdres en 1759 (nous ne tenons pas compte des années précédentes), en 1760, en 1761, en 1762 (les registres font défaut à partir du 8 mars); nous le retrouvons aux Trois-Rivières, à partir du 29 janvier 1763.

³⁷ Il tient les registres de Châteauguay jusqu'au 14 janvier 1763. Tanguay l'appelle *Gadois dit Mauger* (*op. cit.*, 125), mais ce récollet signe simplement *fr. Elzéar Maugé*.

³⁸ Il signe des actes à cet endroit en janvier 1761; il disparaît ensuite, probablement pour rentrer en France.

³⁹ Il était à Détroit depuis 1754; il signe *Simple Bocquet*.

⁴⁰ Sur lui, voir Gosselin, dans BRH, XXX(1924): 397-400; Godbout, article cité, dans *Soc. can. hist. de l'Eglise*, 1945-1946, 76; Jouve, *op. cit.* 220. Il fait du ministère à Kaskaskias, à St-Philippe et au fort Chartres.

⁴¹ Ce pauvre religieux, les historiens l'ont fait mourir à diverses époques: l'auteur de *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital Général* le fait mourir en 1756; Jouve date sa mort de 1757; dans le *Nécrologe de la Province Saint-Joseph*, on écrit qu'il meurt le 8 juillet 1760. Malgré cette précision qui paraît bien convaincante, le P. Collet a continué de vivre quelques années encore puisqu'il signe des actes à Kaskaskias jusqu'en 1764.

⁴² *Nécrologe* cité. C'est surtout sous le régime anglais que le Frère Alexis fera parler de lui.

1762, à l'âge de 71 ans.⁴³ Parmi les bordereaux d'argent de papier, rédigés à Québec en 1764, nous relevons celui d'un Frère récollet qui signe *Bernardin La pommerais*.⁴⁴ Les Frères paraissent avoir été assez nombreux, puisque, selon Murray, il y en avait 19 en 1762 dans le seul Gouvernement de Québec.⁴⁵ Mais s'il est important de compter les Frères dans l'inventaire des Jésuites, parce que Mgr Briand puisera chez eux des sujets pour tenter de prolonger la vie de la Compagnie, il n'en est pas du tout ainsi des Frères récollets.

Au cours de notre inventaire, nous avons donc trouvé, de l'Acadie aux Illinois, un total de 24 Récollets. Sans tenir compte de la Communauté du Séminaire de Québec (parce qu'elle n'est qu'une association de cinq prêtres), ce sont les Récollets qui, à la fin de 1760, forment la plus faible Communauté d'hommes, mais il y a si peu de marge entre la première et la dernière . . . :

Sulpiciens	30
Jésuites	25
Récollets	24

Dans l'ensemble, les Récollets forment un groupe assez jeune: ils ne comptent qu'un septuagénaire (le P. Quintal) et deux sexagénaires (les Pères Collet et Rouillard); treize d'entre eux, c'est-à-dire un peu plus de la moitié, n'ont pas 50 ans; le récollet Pétrimoulx est même le plus jeune membre de tous le clergé régulier et séculier. L'âge moyen de la Communauté canadienne est 46.5 ans, ce qui la situe au second rang des Communautés d'hommes:

Sulpiciens	43.8
Récollets	46.5
Jésuites	50.4

Nous remarquons, dans cet inventaire, le grand nombre des religieux canadiens (en comptant avec eux l'Acadien de Gannes) :

⁴³ AAQ, *Abjurations 1749-1838*, 17 juillet 1761 (à Québec). Sur le Frère Martel, voir Registres de Notre-Dame-de-Montréal, 13 octobre 1762. Foligné parle d'un Frère Noël (voir plus haut, note 11), mais il s'agit probablement du jésuite Jean-Baptiste Noël.

⁴⁴ APC, série S2-S8, bordereau no 365.

⁴⁵ Rapport sur le Gouvernement de Québec, dans *Doc. const.*, 52.

17 récollets sur 24 sont Canadiens, soit un pourcentage de 70.8 et c'est bien là un fait exceptionnel chez les Communautés d'hommes. Les 5 Messieurs du Séminaire de Québec, les 30 Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice et les 25 Jésuites prêtres sont tous originaires d'Europe. Seuls les Récollets comptent des Canadiens parmi eux; on peut même dire que cet Ordre est devenu canadien dans les trois quarts. Certes, le Commissaire provincial est Français, mais il vit au Canada depuis une trentaine d'années, et les autres Supérieurs sont Canadiens. Supposons que le Canada ne retourne pas à la France et que l'Angleterre permette aux Récollets de subsister sans toutefois faire venir des recrues de France, l'avenir alors n'a plus rien d'inquiétant: le recrutement canadien des Récollets est déjà une tradition bien établie.

Quelques problèmes personnels

Comme nous l'avons fait pour le clergé paroissial, nous devons aussi, autant que la documentation s'y prête, chercher à connaître la conduite personnelle des Récollets: cette conduite posera peut-être des problèmes non seulement aux autorités religieuses, mais aussi (chose plus délicate encore) aux autorités militaires.

Le nom d'un récollet a été mentionné dans une affaire scandaleuse. Un lieutenant, Samuel McKay, s'éprend à l'automne de 1760 d'une demoiselle Elisabeth Herbin, fille du lieutenant Louis Herbin, chevalier de Saint-Louis.⁴⁶ Or, écrit Haldimand, « cette fille avait eu un Enfant dont on Supposait Charitablement que Mr. Wambram ⁴⁷ qui logeoit dans la Maison etoit le père »; cependant, le frère aîné de Samuel McKay donnait une autre version: mademoiselle Herbin lui aurait avoué « qu'il étoit bien vray qu'Elle avoit eû un Enfant, Mais que C'etoit de Son Père Confesseur, un récollet, nome le Père francs et non de

⁴⁶ Voir la lettre de Haldimand à Amherst, 11 octobre 1761, BM, 21661: 179; Fauteux, *Les chevaliers de Saint-Louis*, 172. Sur cette affaire McKay-Herbin, voir notre chapitre sur les mariages mixtes.

⁴⁷ Le Hollandais Jacob Van Braam, retenu en otage jusqu'à la conquête; il n'avait pas encore quitté le pays.

Mons.^r Wambram, puisque Ce Mons.^r Wambram Couchoit Avec Sa Mère ». Cette déclaration ne changea en rien les sentiments de Samuel pour Elisabeth: elle avait eu un enfant de son confesseur, il la considérerait donc comme veuve et, en l'épousant, lui rendrait son honneur; le lieutenant alla voir le religieux qui aurait avoué la paternité et promis de quitter Montréal pour n'y plus rentrer.⁴⁸

Selon la version Haldimand, la demoiselle Herbin aurait eu un enfant de son confesseur, un récollet nommé François; ces relations entre elle et le P. François se situeraient avant l'automne de 1760 et ce serait au cours de cet automne ou de l'hiver suivant que le P. François aurait quitté la ville de Montréal. Qu'y a-t-il de vrai en cette accusation? Nous ne connaissons à cette époque qu'un récollet prêtre du nom de François: le P. François Carpentier. Or ce religieux réside au couvent des Trois-Rivières depuis décembre 1756; en 1759, sa signature apparaît presque chaque semaine dans les registres trifluviens, sauf en mars et en mai; en 1760, sauf en janvier, il signe constamment les registres jusqu'au 18 novembre; il est alors nommé curé à Sainte-Croix-de-Lotbinière où nous relevons sa signature à partir du 19 décembre. La version Haldimand nous parle pourtant d'un récollet qui vit à Montréal et qui, à l'automne de 1760 ou au cours de l'hiver, est obligé d'en partir. Assurément, le P. Carpentier, pendant son séjour aux Trois-Rivières, a pu faire des voyages à Montréal: en mars et en mai 1759, il ne signe aucun registre aux Trois-Rivières; en décembre, il ne signe qu'une fois; en janvier 1760, il paraît encore s'absenter longuement, mais quand un prêtre ne signe pas de registre, doit-on nécessairement conclure qu'il voyage et surtout qu'il voyage à Montréal? Il y a un autre argument très sérieux, bien qu'il soit hypothétique: comment le Commissaire provincial aurait-il permis que le P. Carpentier soit détaché de son couvent et envoyé dans un presbytère de campagne, si ce P. Carpentier était coupable du scandale dont on parle en haut lieu? La version McKay, rapportée par Haldimand, n'est

⁴⁸ Cette narration est tirée de la lettre de Haldimand à Amherst, 11 octobre 1761, BM, 21661: 179-181v.

pas suffisamment cohérente pour être portée au dossier du P. Carpentier. ●

Nous avons cherché si cette affaire ne pourrait pas s'appliquer à un jésuite: le seul nom qui puisse se rapprocher de celui que mentionne Haldimand est le nom du P. Lefranc; or le P. Lefranc se trouvait à Michillimackinac depuis 1753 et il continue d'y signer les registres jusqu'au 13 juillet 1761. Il ne peut donc être question du P. Lefranc. On ne peut non plus songer à aucun sulpicien ni à aucun autre prêtre séculier.

D'ailleurs, le beau milieu d'où vient cette accusation ! La mère d'Elisabeth Herbin, accusée de coucher avec Van Braam, vit ensuite en concubinage manifeste avec le frère aîné de McKay, pendant que son époux est prisonnier en Angleterre; la demoiselle Herbin, après avoir eu un enfant, vit avec le lieutenant McKay dont elle a un fils quinze jours après son mariage. La demoiselle Herbin a pu citer le nom d'un religieux au hasard pour se libérer tout à fait du côté des laïques... Nous avons affaire ici à des femmes de mauvaise vie et à des officiers anglais sans aucun scrupule. Les accusateurs ne méritent aucune sorte de créance et le doute reste en faveur de l'accusé.

La conduite personnelle de ce Michel Houdin, récollet apostat qui reparaît à Montréal sous l'habit de ministre protestant, ne semble pas avoir posé de problèmes pour ses anciens confrères, les Récollets. Nulle part, sous le régime militaire, nous n'avons pu constater que l'ex-récollet Potentien cherchait à créer des embarras à son ancienne Communauté. A part le geste dangereux qu'il a posé en transmettant à Murray la lettre de Montgolfier, nous ne voyons pas qu'il ait tenté par des intrigues de faire tort à l'Eglise canadienne. Le jésuite Roubaud, en jetant le froc aux orties, se montrera autrement malfaisant et il tentera par tous les moyens d'accabler cette Eglise qu'il avait d'abord servie. Certes, la présence de l'apostat Houdin au Canada produit un grand scandale et peut-être a-t-elle contribué beaucoup à l'apostasie que déclarera le récollet Veyssière en 1766, mais le problème Houdin n'a, en aucun moment, l'envergure du problème Roubaud.

Ces deux cas, celui de l'ex-récollet Houdin et celui de ce récollet qu'on accuse dans l'affaire McKay, ne doivent pas entrer en ligne de compte dans une appréciation de la conduite des Récollets sous le régime militaire: Houdin ne relève plus des Récollets depuis sa fuite de 1744; quant à ce religieux dont parle McKay, son identification demeure bien trop vague et le milieu d'où vient l'accusation est vraiment trop mal famé. Aussi ne retiendrons-nous, en étudiant la conduite personnelle des Récollets, que ce que les documents nous auront transmis de certain. Et c'est le cas du récollet Veyssière qui ne craint pas d'intriguer auprès des autorités militaires pour désobéir au grand-vicaire Briand. Ce Veyssière faisait les fonctions curiales à Saint-Michel-de-Bellechasse depuis mai 1762, tout en desservant parfois Beaumont.⁴⁹ Or Briand désirait confier Saint-Michel au curé du Cap-Saint-Ignace, Jacques-François Curot; mais le P. Veyssière préfère rester à Saint-Michel; il recourt à Murray en lui laissant entendre, comme le raconte Briand, « que les Récollets n'avoient que les plus mauvaises paroisses, tandis que je luy en donnois une bonne qu'il avoit acceptée avec les plus grandes démonstrations de contentement »; Murray répondit à Veyssière de s'adresser à Briand et de demander, de la part du Gouverneur, la permission de demeurer à Saint-Michel. Briand accusa Veyssière de fourberie et l'obligea à faire une retraite. Le grand-vicaire se vante d'avoir eu le dessus, mais c'est bien Veyssière qui l'emportait puisqu'il demeura à Saint-Michel.⁵⁰ Curot dut rester au Cap-Saint-Ignace en attendant qu'une autre cure devint libre.⁵¹ C'est là chez les Récollets un cas de désobéissance qui nous paraît cependant unique.

Le grand-vicaire Briand eut aussi quelques difficultés avec deux autres récollets, les Pères Cliche et Loiseau. Le P. Didace Cliche, en arrivant à Saint-Joseph-de-Beauce, en mars 1760, s'y trouva en présence d'un groupe de mécontents: sa conduite va

⁴⁹ Veyssière signe les registres de Saint-Michel à partir du 22 février 1762 jusqu'au 17 décembre 1765; en 1762 et en 1763, il ne signe que trois actes à Beaumont.

⁵⁰ Sur cette affaire, voir Briand à Montgolfier, 22 octobre 1762, AAQ, *Copies de lettres*, III: 123s.

⁵¹ Il passera à St-Pierre-de-Montmagny à l'automne de 1764.

les aigrir davantage. Ils l'accusent auprès de Briand d'interdire l'église à une fille qui a eu un enfant, de garder chez lui une autre fille-mère; Briand lui reproche par la même occasion de marier des personnes qui n'ont pas acquis domicile.⁵² Puis, les Beaucerons reviennent à l'attaque: ils ne veulent plus de ce missionnaire qu'ils déclarent indigne de célébrer la messe, ils parlent de « la triste vie qu'il mène », ils lui reprochent son ivrognerie.⁵³ Le P. Cliche se défend de son mieux contre ces accusateurs qui l'attaquent à propos de tout et avaient agi de même à l'égard de feu le récollet Justinien Constantin.⁵⁴ Sans ajouter absolument foi aux accusations des Beaucerons, le grand-vicaire Briand répondit qu'il était bien informé sur le cas des mariages, que le P. Cliche n'avait aucunement le pouvoir d'interdire l'église à qui que ce soit, que le Commissaire provincial avait reçu les mêmes plaintes: « J'en suis fâché, je ne vous connoissois point les défauts imputés, je savois seulement que vous étiez paresseux ou pesant, je ne juge point, le peuple est malin; le manque de confiance est donc le seul principe de ma Conduite ».⁵⁵ Et le P. Cliche fut renvoyé à son couvent de Québec.⁵⁶

Quand Briand avait décidé de retirer Cliche de la Beauce, il avait songé au P. Théodore Loiseau qui desservait Beaumont; le P. Loiseau avait promis de partir le 28 octobre, mais, à cause de bordées de neige, il n'avait pas donné suite à sa promesse. Le 12 janvier 1762, il fut invité de nouveau à tenir sa promesse et cette invitation fut accompagnée d'une bonne sermon: les bordées de neige, lui écrit Briand, ne vous ont pas empêché de faire des promenades dans la Côte du Sud; « appris mon père que le mensonge est un vice honteux en tout le monde, mais surtout dans un prêtre et un religieux. Je le pardonne, n'y retombés point [...] Je ne me fie jamais à celui

⁵² Briand au P. Didace Cliche, 1^{er} octobre 1761, AAQ, *Copies de lettres*, III: 57.

⁵³ Document daté du 6 novembre 1761, AAQ, *St-Joseph-de-Beauce*, I, 1.

⁵⁴ P. Didace Cliche à Briand, 9 novembre 1761, *ibid.*, I, 10: 1s.; voir aussi Gatién à Briand, 6 décembre 1761, *ibid.*, I, 6: 1.

⁵⁵ Briand à Cliche, 11 novembre 1761, AAQ, *Copies de lettres*, III: 59s.

⁵⁶ Il reparait peu après dans la Beauce, mais seulement pour assurer le ministère pendant le changement des missionnaires; son dernier acte est du 10 janvier 1762.

qui est duplici animo et qui cherche à se cacher.»⁵⁷ Le P. Loiseau ne parla plus de bordées de neige : le 14 janvier, il est à son poste à Saint-Joseph-de-Beauce.⁵⁸ De plus, le P. Loiseau avait besoin d'être aiguillonné dans l'étude de la théologie : « Je veux me mettre en conscience sur votre science afin de vous confier le soin des âmes sans reproche. Je vous attends après la S^t Pierre, vous aurez eu le tems d'étudier. » Mais Loiseau ne se montre pas. A la mi-juillet, il s'excuse de ne vraiment pas pouvoir descendre à Québec à cause de certains malades réduits à l'extrémité.⁵⁹ Les examens durent avoir lieu plus tard, le grand-vicaire ne réclame plus le P. Loiseau ; en 1763, il lui reproche cependant de ne point parler d'études et il ajoute : « Je vous ordonne 2 heures d'étude de la théologie morale par jour lorsque vous ne serez point en voyage ».⁶⁰

Mentionnons encore que le P. Loiseau eut avec le prêtre Gatien un procès par-devant un tribunal laïque. Nous ignorons quel était l'enjeu de la chicane et nous supposons qu'il s'agissait d'un partage de dîmes. En effet, Gatien avait été missionnaire de Saint-Joseph avant l'arrivée du P. Loiseau et quand un missionnaire ou un curé laissait son poste à un confrère en un autre temps qu'à la Saint-Michel, le partage des dîmes devenait difficile. Toujours est-il que le grand-vicaire, après avoir grondé le P. Loiseau sur le mariage d'un Acadien qui n'avait pas présenté le certificat de son curé, reproche au récollet d'être allé en Cour : « Une autre faute, qui m'a indigné, et m'a donné du chagrin, c'est d'avoir été devant des séculiers pour un vil intérêt. J'eusse taché de vous accommoder. C'est aux prêtres à accommoder les prêtres. Quel scandale ! Peu de prêtres ont l'esprit de leur état. » Le P. Loiseau s'excuse encore : il aurait préféré porter l'affaire devant le grand-vicaire, « mais, ad Laicum judicem de-

⁵⁷ Briand à Loiseau, 12 janvier 1762, AAQ, *Copies de lettres*, III : 65 ; voir aussi la note de Briand sur cette même lettre.

⁵⁸ Loiseau à Briand, 15 janvier 1762, AAQ, *St-Joseph-de-Beauce*, I, 14 ; 1. Loiseau avait signé son dernier acte à Beaumont le 6 janvier 1762.

⁵⁹ Briand à Loiseau, 30 avril 1762, AAQ, *Copies de lettres*, III : 75 ; Loiseau à Briand, 16 juillet 1762, AAQ, *St-Joseph-de-Beauce*, I, 18 : 1.

⁶⁰ Briand à Loiseau, 20 décembre 1763, AAQ, *Copies de lettres*, III : 155.

latus fui. Les menaces de Mr Le major abbercromby m'ont Empesché d'avoir recours à vous ».⁶¹

Enfin, il faut ajouter que tout n'allait pas pour le mieux dans le Couvent de Montréal; il s'y commettait bien des irrégularités; le Supérieur, Bernardin de Gannes, avait, paraît-il, peu de soin à « tenir l'ordre dans la Maison »; le Commissaire provincial, Emmanuel Crespel, sera obligé de lui enlever son poste, ce qui produira un conflit avec les autorités militaires (nous en reparlerons) et aussi « une espece de Schisme » dans la maison.

Pour apprécier la conduite personnelle des Récollets sous le régime militaire, on ne saurait évidemment se baser sur des cas exceptionnels; certes, le P. Cliche se compromet assez pour que le grand-vicaire Briand lui retire sa confiance; le P. Veyssière, grâce à ses relations avec Murray, parvient à rester missionnaire de Saint-Michel malgré les projets du grand-vicaire; le P. Loiseau se fait traiter de menteur par Briand et a besoin qu'on le presse dans ses études, il donne lieu à un scandale à cause de son procès avec le prêtre Gatien; il règne un certain désordre dans le Couvent de Montréal. Pour une Communauté qui ne compte pas 25 membres, ces cas exceptionnels restent assez inquiétants. Ils nous montrent surtout les inconvénients qu'il y avait à détacher les religieux de leur Communauté pour les occuper dans les paroisses: les Pères Cliche, Veyssière et Loiseau sont précisément dans cette situation de religieux devenus curés-missionnaires. Lors de notre inventaire de 1760, nous avons rencontré 9 récollets qui assurent le ministère dans des paroisses organisées, loin de tout Couvent:⁶² 9 récollets, c'est plus du tiers de la Communauté qui vit hors de la Clôture. Situation temporaire, peut-on croire en ce moment; le clergé séculier manque de prêtres; mais si cette situation continue, la Règle de l'Ordre court un grave danger.

⁶¹ Briand à Loiseau, 10 mars 1763, *ibid.*, III: 153; Loiseau à Briand, 22 juin 1763, AAQ, *St-Joseph-de-Beauce*, I, 25: 4.

⁶² Le P. François Carpentier à Ste-Croix-de-Lotbinière, le P. Daniel Normandin à la Pointe-Lévy, le P. Didace Cliche à St-Joseph-de-Beauce, le P. Louis Demers à St-Michel, le P. Dominique Pétrimoult à Rivière-du-Loup (Louiseville), le P. Joseph Carpentier aux Cèdres, le P. Elzéar Maugé à Châteauguay, le P. Antoine Deperest à Chambly, le P. Simple Bocquet à Détroit.

Les relations des Récollets avec les autorités militaires

Comme les Jésuites, les Récollets furent obligés de laisser servir une partie de leur Couvent de Québec à des fins d'utilité publique. Nous avons vu qu'au moment où l'armée de Lévis marchait sur Québec au printemps de 1760, le gouverneur Murray choisit le Couvent des Récollets comme un dépôt pour y mettre en sûreté les effets des habitants: cette décision n'était pas une infraction au traité de capitulation; Murray n'entendait nullement par là enlever aux Récollets la propriété de leur Couvent: c'était un service d'urgence qu'il demandait à ces religieux. Une fois que tout fut rentré dans l'ordre, le Couvent reprit sa vie ordinaire. Nous constatons cependant que, dans la suite du régime militaire, c'est dans ce Couvent des Récollets que Murray dépose les archives officielles: lors d'un procès en Cour militaire, au printemps de 1762, on note que les papiers du notaire Jean-Baptiste Decharnay sont déposés dans la voûte des Récollets.⁶³ Et le Couvent des Récollets continue, par la suite, à servir de dépôt officiel aux archives: c'est là que l'on dépose les papiers de la Compagnie des Indes, papiers qui sont sous la garde des autorités militaires et Murray écrit à ce sujet en 1764 que le Couvent des Récollets est « le seul endroit où il y ait des papiers qui appartiennent au public ».⁶⁴ Il n'en avait coûté que la modeste somme de 282 livres françaises pour mettre une pièce du Couvent en état de servir de salle d'Archives.⁶⁵ Une seule pièce paraît réservée à ces archives et les religieux habitent leur maison comme à l'ordinaire.

Murray logea-t-il des soldats dans le Couvent des Récollets ? On l'a répété ici et là, mais nulle part, dans les documents du Régime militaire, il n'est fait allusion à des soldats logés en cet endroit. Il est fort possible qu'au cours de 1759-1760 on en ait mis là comme ailleurs, à cause de l'état d'urgence, mais nous ne voyons pas qu'une fois la guerre terminée les soldats

⁶³ APQ, *Registre de la Cour militaire*, IV, 61 (27 mars 1762).

⁶⁴ Lettre de Murray, 6 juin 1764, APC, Q, 2: 155.

⁶⁵ Le 13 octobre 1763, Murray paie 11 livres anglaises 15 chelins (soit 282 livres françaises ou environ \$282 d'aujourd'hui) « for repair^g. room at the Recollects to hold the Public records » (ASQ, *Comptes du Gouvernement de Québec*, 29).

aient occupé le Couvent : en cette affaire, l'absence de toute allusion contemporaine nous amène à conclure à la négative.

Mais la chapelle va servir au culte protestant. Quand les Anglais sont entrés dans le pays, il n'y ont trouvé aucune église protestante, puisqu'en principe on excluait les Huguenots ; quant à ceux qu'en pratique on admettait dans le pays, on leur interdisait tout culte public. Les vainqueurs protestants eurent donc recours à des temples catholiques : à Québec, ils utilisent la chapelle des Ursulines à partir de septembre 1759 jusqu'en juin 1760 au moins. Où vont-ils ensuite faire leurs cérémonies religieuses ? Nous ne les trouvons ni dans l'église paroissiale (restée en ruines), ni dans la chapelle du Collège des Jésuites (où l'on a établi un entrepôt militaire), ni dans la chapelle du Séminaire de Québec, ni, à plus forte raison, dans la chapelle extérieure de l'Hôtel-Dieu (puisqu'elle n'existe plus depuis l'incendie de 1755), ni dans la chapelle de l'Hôpital Général. Il reste la chapelle des Récollets. Cette chapelle n'avait pas tellement souffert du siège : les gravures de Richard Short en font foi. Au printemps de 1762, elle est certainement en état de servir, puisque le grand-vicaire Briand désire à cette époque qu'elle tienne lieu d'église paroissiale de Québec ; pour des raisons que nous ignorons, le curé Récher s'opposa au projet de Briand et les paroissiens continuèrent d'aller chez les Ursulines.⁶⁶ A partir de quel moment les Anglais y vinrent-ils ? nous l'ignorons exactement, mais une chose est certaine, ils y font des réparations au cours de 1762 sinon avant : le 25 mars 1763, Murray verse une somme évaluée à 6,392 livres françaises pour des réparations faites à la chapelle qu'on destine au culte protestant.⁶⁷ Si les Anglais réparent une chapelle pour leur usage, c'est avec l'intention de s'en servir : or, et ceci confirme notre thèse, la *Gazette de Québec* annonce le 21 mars 1765 qu'on a fêté la Saint-Patrice dans

⁶⁶ Briand à Perrault, lettre écrite peu après le 7 juin 1762, AAQ, *Evêques de Québec*, I, 98 : 2.

⁶⁷ ASQ, *Comptes du Gouvernement de Québec*, 28. Le texte se lit comme suit : « To Paid Mr John Marteilh the repairs of the Chapple Intended for Protestants wors^d. » Le montant est 266 livres anglaises 7 shillings 5 pence ½, cours de Québec, soit en livres françaises 6,392 livres 9 sols ou \$6,392.45 d'aujourd'hui. La chapelle du Séminaire de Québec avait coûté en réparation 4,782 livres françaises 3 sols 6 deniers.

l'église des Récollets et que le ministre protestant Brooke y a prêché en cette occasion.⁶⁸ Et l'on sait par ailleurs que les Anglais protestants continueront d'utiliser la chapelle des Récollets jusqu'à l'incendie de 1796. Il n'y a aucun doute : la chapelle que l'on répare vers 1762 pour servir au culte protestant est bien celle des Récollets. Ici, comme dans le cas des Ursulines, on n'a pas violé les capitulations : on ne s'empare pas de la chapelle à son usage exclusif, les offices catholiques et protestants vont alterner.

Les Récollets eurent d'autres occasions de sentir la présence du vainqueur. Un jour de septembre 1762, le gouverneur des Trois-Rivières, Haldimand, reçoit la visite du P. Isidore Marsolet, supérieur des Récollets du même endroit : le P. Marsolet annonce que « Sa présence était absolument Necessaire à la Maison Mont-Real » où il se commettait des irrégularités ; Haldimand, qui ignore qu'en réalité il s'agit d'un changement de supérieurs, permet très volontiers au P. Marsolet de partir pour Montréal. De son côté, le P. Bernardin de Gannes, supérieur de Montréal, se rend chez le gouverneur Gage, il obtient la permission d'aller « séjourner » aux Trois-Rivières et Gage lui écrit une magnifique lettre de recommandation.⁶⁹ Jusque-là, tout va bien. Mais voici que, peu de jours après, soit le 24 septembre, Haldimand reçoit un message du P. Crespel, Commissaire provincial ; le Commissaire annonce qu'il change les supérieurs de Montréal et des Trois-Rivières : « Le temps de nos changements étant arrivés, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de placer le Père Isidore à Montréal comme le plus en état de soutenir cette maison, et de mettre aux Trois-Rivières le Père Bernardin de Gannes qui y est aimé et estimé pour les bons services qu'il a déjà rendus dans l'endroit, et j'ose me flatter qu'il méritera vos bontés lorsqu'il aura l'honneur d'être connu de votre Excellence ». Haldimand s'indigne alors de ce que le Commissaire ordonnât ainsi le changement des supérieurs sans avoir au préalable consulté les autorités militaires et il ne trouve pas du

⁶⁸ *La Gazette de Québec*, 21 mars 1765, 2.

⁶⁹ Haldimand à Gage, 29 septembre 1762, BM, 21662 : 73v. ; Gage à Haldimand, 23 septembre 1762, *ibid.*, 69 ; Jouve, *op. cit.*, 215.

tout de son goût le style pourtant très soumis que le Commissaire adoptait dans sa lettre: « Le Stille, écrit Haldimand, n'en est point encore Côme il devrait être; je le lui feray Sentir dans Ma réponse ».⁷⁰ Quant à Gage, il s'étonne lui aussi de voir arriver à Montréal le P. Marsolet avec le titre de Supérieur, sans que le Gouvernement n'ait eu à intervenir;⁷¹ il défendit au P. de Gannes de « Bouger de Montréal »; les raisons de ce changement de supérieurs lui importaient peu, mais il trouvait qu'on avait, à son égard, montré « peu de Menagement »; il avait un autre motif de mécontentement: selon lui, le P. Marsolet lui paraissait difficile à manœuvrer: « Je le connois d'un Front d'Airain, et il Seroit necessaire de luy tenir la Bride dans la Bouche, Quoique dans le fond il pourroit être assez honnête Homme », alors que le P. de Gannes, selon Gage, était « un Homme facile, et pas intrigant ». Le grand-vicaire Montgolfier tenta d'intervenir « pour eclaircir La Matière »: il expliqua qu'on n'était pas satisfait à Montréal du « peu de soin du Pere Bernardin de tenir l'ordre dans la Maison, que celle des Trois Rivières ou les Freres étoient en petit Nombre, Seroit réglée avec plus de Facilité ».⁷² Le Commissaire provincial prit la peine de monter à Montréal pour tâcher d'arranger les choses et, en même temps, nous dit Gage. « pour appaiser une espece de Schisme qui s'étoit glissé dans cette Maison, causée par les deux Superieurs »: il alla chez Gage présenter des excuses; Gage accepta le P. Marsolet comme supérieur à Montréal et le Commissaire reçut, paraît-il, l'autorisation de diriger ses religieux à sa fantaisie.⁷³ Toutefois, le P. de Gannes ne fut pas nommé aux Trois-Rivières (toute cette affaire lui avait fait une mauvaise publicité); on désigna à sa place le P. Hyacinthe Amiot qui jusque-là avait surtout servi de chapelain aux Forges Saint-Maurice. En définitive, les Récollets avaient gagné leur point, puisque le supérieur désigné pour réformer le Couvent de Montréal était accepté

⁷⁰ Crespel à Haldimand, 23 septembre 1762, dans Jouve, *op. cit.*, 214s.; Haldimand à Gage, 29 septembre 1762, BM, 21662: 73v.

⁷¹ Haldimand apprit le mécontentement de Gage par une lettre de Maturin, secrétaire de Gage, à Bruyère.

⁷² Gage à Haldimand, 4 octobre 1762, BM, 21662: 74.

⁷³ Le même au même, 13 novembre 1762, *ibid.*, 76.

par le Gouverneur et que les nominations avaient été faites en premier lieu et indépendamment par le supérieur général.

Les Récollets furent moins heureux au mois de juin 1763, lorsque le P. Félix Berrey fit éclater un nouveau conflit. Vicaire à Saint-François-du-Lac depuis au moins avril 1762,⁷⁴ il remplace le jésuite Roubaud auprès du curé Dugast. La besogne qu'ils ont à faire tous deux, le récollet et ce curé presque usé, est considérable : la paroisse compte 319 habitants et la mission en compte 1,000. Au printemps de 1763, le récollet reste seul prêtre par suite de la mort du curé Dugast, pour veiller sur la paroisse et sur la mission. Or la mission abénaquise se trouvait « totalement derangée par la boisson et le voisinage de la Garnison anglaise »⁷⁵ et le P. Berrey, n'écoulant que son zèle, amène les habitants à présenter au Gouverneur une requête contre la garnison. Nous n'avons pas retrouvé le texte de cette fameuse requête, mais nous savons qu'elle eut pour effet d'irriter au plus haut point le gouverneur Burton : il ordonna au P. Berrey de quitter aussitôt le Gouvernement des Trois-Rivières ; le grand-vicaire Perrault, qui n'avait qu'à se louer des services de ce récollet, essaya de fléchir le Gouverneur ; ce dernier ne voulut rien entendre et Perrault jugea qu'il valait « Mieu Ceder que de Rompre ».⁷⁶ Et, après avoir signé son dernier acte, le 27 juin 1763, Berrey laissa donc là sa paroisse et sa mission pour se réfugier à Chambly où nous le retrouvons curé.⁷⁷ Tous ceux qui ont écrit sur le P. Berrey n'avaient pas manqué de remarquer son départ à un moment où la paroisse et la mission avaient le plus besoin de ses services,⁷⁸ car il n'y avait plus personne pour le remplacer en permanence, mais personne n'avait encore expliqué ce départ soudain : nous savons maintenant que le P. Berrey a tout simplement été expulsé

⁷⁴ Perrault à Briand, 12 avril 1762, AAQ, *D. Trois-Rivières*, A-2: 2.

⁷⁵ Le même au même, fin mars 1762, AAQ, *D. Trois-Rivières*, A-4: 1s.

⁷⁶ Le même au même, lettre postérieure au 30 mai 1763, AAQ, *Chapitre*, VIII, 37: 2.

⁷⁷ Parent, curé d'Yamaska, viendra périodiquement desservir la paroisse et la mission.

⁷⁸ Sur le P. Berrey, voir Ed. Lefebvre de Bellefeuille, *Saint-Eustache*, dans *Annuaire de Ville-Marie*, II: 146-155; Jouve, *Les Franciscains et le Canada. Aux Trois-Rivières*, 312; Charland, *op. cit.*, 202; P.-G. Roy, *La famille de Berrey des Essarts*, 10-56.

du Gouvernement des Trois-Rivières. En juin 1763, le Canada appartenait définitivement à l'Angleterre: Burton en profita peut-être pour donner libre cours à sa mauvaise humeur contre le P. Berey; il va procéder de même contre les Jésuites.

Les Récollets auront-ils l'autorisation de subsister ?

En l'affaire du P. Berey, il ne s'agit nullement d'une campagne contre les Récollets: le P. Berey est une victime individuelle. Les Récollets sont bien vus, en général, des autorités militaires. Le gouverneur Murray, après avoir décrié les Jésuites, dit simplement des Récollets: « Ils s'appliquent à ne pas s'attirer de blâme ».⁷⁹ Gage, gouverneur de Montréal, les avait en haute estime, alors qu'il trouvait les Jésuites et les Sulpiciens assez dangereux; il écrit du Supérieur des Récollets de Montréal: « Je puis dire beaucoup de bien de tous Ceux de son Ordre, qui ne se sont Jamais mêlés d'Intrigue ni de Cabale; Leurs manieres sont simples et Honnetes; au lieu de Nous troubler par des discours seditieux que d'autres ont rependus en secret parmis les Familles, Ils n'ont pensés qu'à L'Obeissance et aux Moyens de plaire ». Dans une autre lettre, Gage manifeste encore ces mêmes sentiments favorables à l'égard des Récollets.⁸⁰ Quant à Haldimand, gouverneur des Trois-Rivières, on sait qu'il n'aimait pas les prêtres; il se montrera quand même très serviable pour les Récollets. Lorsque le Supérieur des Récollets aux Trois-Rivières fait appel à la charité pour habiller ses neuf religieux, Haldimand lui donne une pièce de gros drap, d'une valeur de 19 livres 16 chelins, cours de New-York (donc \$297 d'aujourd'hui) et il explique ainsi sa générosité à Amherst: « Côme Ce Sont de fort bonnes gens qui ne Se Sont autant que j'ay pû le percevoir jamais Mêlé d'Intrigues ny de Caballe, et qui Sont d'une obéissance parfaite, j'ay Crû repondre à Vos Intentions M^r en leur faisant présent d'une pièce de Gros drap, qui servira

⁷⁹ *Rapport concernant le Gouvernement de Québec, 1762, dans Doc. const., I: 55.*

⁸⁰ Gage à Haldimand, 23 septembre 1762, BM, 21662: 69; le même au même, 4 octobre 1762, *ibid.*, 74.

à les habiller pour l'hiver ». ⁸¹ Amherst lui répondit que cela était bien ⁸² et, de temps à autre, Haldimand remettra encore quelques présents aux Récollets. ⁸³ On trouve une autre preuve de cette estime quand un Anglais demande nommément le P. Bonaventure Carpentier pour la mission de Miramichy. ⁸⁴ Un autre petit fait reste significatif: un récollet anonyme fabrique un modèle de navire de guerre français et le remet au gouverneur Murray; celui-ci l'envoie à Halifax par l'intermédiaire de Cramahé et ajoute: « C'est une chose rare, parce qu'elle a été faite par un récollet canadien qui n'a jamais vu l'eau salée ». ⁸⁵

Ces petits faits et les témoignages d'estime des gouverneurs démontrent bien que les autorités militaires voient d'un bon œil la Communauté des Récollets. Mais ces Récollets auront-ils l'autorisation de se recruter et de survivre? Comme aux autres Communautés d'hommes, la capitulation de Montréal n'avait pu obtenir aux Récollets la conservation de leurs « Constitutions et privilèges »; Amherst avait répondu: « Refusé Jusqu'à ce que le plaisir du Roy soit Connu ». Une fois le Canada cédé définitivement à l'Angleterre par le traité de février 1763, il restait à connaître « le plaisir du Roy ».

Au cours de l'été 1763, les autorités religieuses tentèrent d'obtenir pour l'Église canadienne les meilleures conditions possibles. Dans un mémoire rédigé par Briand au nom du Chapitre et dans lequel on fait ressortir l'importance des Communautés religieuses, on demande que les Récollets soient conservés: « Il y a dans les trois villes du Canada, écrit Briand, des Religieux recollets de l'ordre de St. François. Si quelqu'un d'entre les ministres de l'Eglise avoit droit d'être conservés sans doute que ce seroit ceux cy, puisqu'ils sont les premiers, qui se sont sacri-

⁸¹ Haldimand à Amherst, 24 septembre 1762, BM, 21661: 231. Dans les comptes d'Haldimand, du 11 mai au 10 décembre 1762, on note un item intitulé *piece of cloth* à l'adresse des Récollets, au prix indiqué dans notre texte (APC, B, 21, 1: 43).

⁸² Amherst à Haldimand, 28 octobre 1762, BM, 21661: 242v.

⁸³ Par exemple, le 28 octobre 1764, 2 chelins six pence, cours d'Halifax, soit \$3 d'aujourd'hui; le 23 décembre, 3 dollars de l'époque, soit \$18 d'aujourd'hui (APC, B, 21, 2: 100ss).

⁸⁴ Jollivet, curé de Montréal, à Briand, 21 octobre 1763, AAQ, D.-M., C-14: 4.

⁸⁵ Murray à Halifax, 29 octobre 1764, APC, Q, 2: 231.

fiés dans les tems les plus facheux de la colonie pour y planter la foy parmi les indiens et y desservir les françois qui se sont les 1^{ers} établis. Ils n'ont cessé depuis ces tems la d'être utiles en toutes sortes d'occasions. Les peuples ont une grande confiance en eux, [il n'en est pas] de plus docile, de plus soumis au gouvernement qu'eux. point de personnes qui se melent moins des affaires de l'Etat. Ils sont moins à charge a l'etat qu'aucun corps dans un sens, ils n'ont point de possessions. ils ne vivent que de la charité purement libre et volontaire des peuples à qui ils rendent des services continuelles, prêts toujours à faire du bien, ils ne font mal à personne, ils n'ont jamais ni proces ni difficulté parce qu'ils n'ont d'autres interets que de servir Dieu et de le faire servir. quoiqu'ils vivent d'aumones, il n'en est peut etre point qui en fassent tant et qui soulagent tant de pauvres parce qu'il n'en est point qui ayent moins de besoins. » ⁸⁶

Cet appel ne fut pas plus utile aux Récollets qu'aux Jésuites. Le 22 octobre 1763, le gouverneur Murray reçoit à Québec, en même temps que sa nomination de gouverneur général, des instructions qui restent fort décevantes pour les moines: Egremont recommande à Murray « de prévenir, autant que possible, qu'on remplisse les vides qui pourraient se produire » dans les Ordres religieux.⁸⁷ Cette pénible décision fut tout de suite connue le 23 octobre; le prêtre Gravé en la commentant ajoute: « Et ce qui nous afflige le plus c'est que tous les Reglemens sont précisément ceux qu'avoit proposé a la Cour M. de Murray maintenant gouverneur Général du Canada ». ⁸⁸ En ce qui concerne les Jésuites, Gravé avait raison, mais Murray avait-il aussi proposé que les Récollets disparaissent? nous n'en sommes pas sûr; dans son rapport de 1762, Murray avait simplement écrit: « Si les habitants leur témoignaient de la froideur sous le régime nouveau, il est probable qu'ils iraient d'eux-mêmes chercher une meil-

⁸⁶ *Représentations du Chapitre de Québec à sa Majesté Britannique, touchant les communautés religieuses du pays*, AAQ, Chapitre, X, pièce 63.

⁸⁷ Egremont à Murray, 13 août 1763, APC, Q, 1: 117-123. Cette lettre arriva à Québec le 22 octobre 1763: voir la réponse de Murray, 23 octobre 1763, APC, Q, 1: 251-257.

⁸⁸ Gravé à Villars, 25 octobre 1763, ASQ, *Polygraphie*, 7, 12: 1.

leure existence ailleurs ».⁸⁹ Nous n'avons retrouvé aucun texte qui prouve que Murray ait proposé l'extinction des Récollets.

L'ostracisme que subissent les Jésuites s'expliquent en bonne partie par les persécutions qu'ils subissaient alors en Europe de la part des pays catholiques, mais comment expliquer l'ostracisme des Récollets ? Murray écrivait qu'ils s'appliquaient à ne pas s'attirer de blâme : c'est admettre qu'on n'avait rien à leur reprocher. Si on les élimine, est-ce parce qu'ils vivent « des produits de la charité », comme l'écrit Murray ? C'est un fait que les Récollets ne pouvaient pas se soutenir par eux-mêmes. Selon le Gouverneur, les Récollets de Québec ne possédaient rien, « à l'exception d'une maison et d'un jardin dans la haute ville. Ils avaient autrefois un morceau de terre dans le faubourg Saint-Roch sur lequel ils possédaient une église et une maison abandonnée depuis quelques années. Une légère partie des édifices de l'intendant a été construite sur un morceau de ce terrain pour lequel ils ont reçu du fonds de la marine, sous le gouvernement français, cinquante louis par année sous forme d'aumône, car il ne leur est pas permis de percevoir de rentes. »⁹⁰ Aux Trois-Rivières, les Récollets jouissaient aussi d'un couvent et d'un jardin (aujourd'hui propriété de l'Église anglicane) ; ils avaient aussi à Montréal un couvent et un jardin. Ce n'est pas ce qu'il faut pour soutenir une communauté.

Les Récollets de Québec ne pouvaient plus compter sur le Domaine du Roi, ce Domaine qui en 1757, par exemple, leur versait 1,200 livres.⁹¹ À part la charité publique, que leur restait-il pour subsister ? Comme aucun livre de comptes des Récollets n'a été conservé, nous en sommes réduit à glaner quelques détails ici et là. Jacques Hervieux, syndic des Récollets de Montréal, comparaît en Cour en leur nom, au mois de mars 1763 : il s'agit d'une poursuite intentée à un boulanger qui ne veut pas accepter les 531 minots de blé que le supérieur Marsolet lui a vendus ; les Récollets obtiennent gain de cause et la Cour donne trois jours

⁸⁹ Rapport de Murray sur le Gouvernement de Québec, 1762, dans *Doc. const.*, I : 55s.

⁹⁰ *Ibid.*, I : 52.

⁹¹ *Ibid.*, I : 43.

au défendeur pour recevoir le blé.⁹² Tout ce blé venait apparemment des aumônes ou des dîmes perçues par les Récollets qui faisaient fonction de curés. On constate que les Récollets, comme tout le monde, ont de l'argent de papier dans leurs coffres. Lors de l'enquête de 1763, le syndic Hervieux, au nom des Récollets de Montréal, enregistre 4,504 livres en ordonnances et 1,028 livres 12 sols en lettres de change.⁹³ Ceux de Québec détiennent 2,546 livres.⁹⁴ D'autres religieux, à titre personnel, inscrivent divers montants: le P. Hyacinthe Amiot, 2,020 livres; le P. Emmanuel Crespel, 1,894 livres en ordonnances et 1 livre 2 sols en cartes; le P. Louis Demers, 475 livres en ordonnances; le P. Jean-Baptiste Lajus, 1,028 livres 10 sols en ordonnances, 58 livres 10 sols en cartes et (en France) 10,984 livres en lettres de change; le P. Daniel Normandin, 1,838 livres en ordonnances et 13 livres 10 sols en cartes.⁹⁵ Cet argent de papier pouvait provenir de leurs fonctions d'aumôniers militaires (et c'est ce que, pour sa part, affirme le P. Normandin); il pouvait provenir d'héritages et surtout de charités. Comparé aux sommes que déclarent certains particuliers, le total n'est pas élevé: seulement 26,391 livres 4 sols. Et quand la France acceptera de rembourser, tout cet argent ne vaudra plus, pour ainsi dire, que le quart: les 26,000 livres d'argent de papier des Récollets n'en vaudront plus qu'environ 4,000. Ajoutons à cet état de choses la pauvreté générale qui frappe la population et l'on comprend qu'à ce moment la Communauté puisse être jugée peu viable, mais en obligeant ces Récollets à se laisser éteindre, le Gouvernement anglais n'a donné aucune raison. Un mémoire de l'archevêque d'York, en avril 1764, propose qu'ils soient renvoyés parce qu'ils sont des mendiants: ⁹⁶ c'est peut-être ce motif qui explique la politique de l'Angleterre à l'égard des Récollets.

⁹² APQ, *Chambre des Milices de Montréal, 1762-1763*, 59 (22 mars 1763). Il était entendu que le prix de vente devait être le même que celui de Chambon, économe des Sulpiciens.

⁹³ RAPQ, 1924-1925: 238, 344.

⁹⁴ APQ, *Redemption of Paper-Money 1763-4*, I: 45, 49. On enregistre aussi 504 livres d'argent de papier au nom de la *Confrérie du Cordon de Saint-François* à Québec, mais cet argent appartenait à la Confrérie (*ibid.*, I: 14).

⁹⁵ *Ibid.*, I: 2, 16, 17, 18, 19, 34; II: 162, 240, 281.

⁹⁶ *Thoughts Upon the Ecclesiastical Establishment in Canada. By the Archbishop of York*, 11 avril 1764, APC, *Shelburne Mss.*, LIX: 47.

Inventaire de la Communauté à la fin de 1764

Une fois la possession du Canada assurée à l'Angleterre et une fois terminé le régime militaire, que reste-t-il de Récollets ? Nous avons vu qu'à la fin de 1760 les Récollets prêtres étaient au nombre de 24 ; leur âge moyen était de 46.5 ans et ils étaient Canadiens dans une proportion de 70.8%. Tout cela leur assurait évidemment de se perpétuer au Canada, si on leur en donnait la permission. Or cette permission leur est désormais refusée : combien de temps vont-ils pouvoir durer ? c'est maintenant la question angoissante qui se pose pour eux.

Les vides produits dans la Communauté pendant le régime militaire sont beaucoup plus rares ici que chez les Jésuites. Il disparaît seulement deux récollets : le P. Deperet, Français, rentre en Europe au cours de 1761 ;⁹⁷ c'est une perte importante pour la Communauté canadienne, puisqu'il n'avait que trente ans environ ; le P. Hippolyte Collet disparaît lui aussi en 1764 ; comme il avait alors 72 ans, nous pouvons présumer qu'il n'est pas rentré en France mais qu'il est décédé.⁹⁸

Voyons de qui se compose la Communauté à la fin de 1764, en procédant comme plus haut selon un plan géographique :

Acadie

Miramichy

Le P. Bonaventure Carpentier, Canadien, âgé de 48 ans :⁹⁹ il est le seul prêtre catholique à exercer le ministère dans cette partie du pays.

Gouvernement de Québec

Québec

Le P. Emmanuel Crespel, Français, âgé de 61 ans, Commissaire provincial ;

⁹⁷ Le P. Deperet signe son dernier acte à Chambly en janvier 1761, puis on ne le retrouve plus nulle part ; il a dû rentrer en France au cours de 1761.

⁹⁸ Sa signature n'apparaît plus dans les registres de Kaskaskias ni ailleurs, après janvier 1764.

⁹⁹ Son dernier acte dans la région de Montréal est à Varennes, en mars 1764 ; il a dû partir peu après pour sa mission de Miramichy, car on l'avait demandé pour cet endroit en octobre 1763 (Jollivet à Briand, 21 octobre 1763, AAQ, D.-M., C-14 : 4). C'est dans cette mission qu'il s'attirera de Mgr Briand une suspension en 1767 (AAQ, *Copies de lettres*, III : 391).

	<i>le P. Didace Cliche</i> , Canadien, âgé de 54 ans; ¹
	<i>le P. Jean-Baptiste Lajus</i> , Canadien, âgé de 60 ans;
	<i>le P. Daniel Normandin</i> , Canadien, âgé de 58 ans; ²
	<i>le P. Augustin Quintal</i> , Canadien, âgé de 81 ans; ³
	<i>le P. Alexis DuBuron</i> , Canadien, âgé de 45 ans. ⁴
Ste-Croix-de-Lotbinière	<i>Le P. François Carpentier</i> , Canadien, âgé de 54 ans. ⁵
St-Joseph-de-Beauce	<i>Le P. Théodore Loiseau</i> , Français, âgé de 38 ans. ⁶
St-Michel	<i>Le P. Emmanuel Veyssière</i> , Français, âgé de 30 ans. ⁷
Rimouski	<i>Le P. Ambroise Rouillard</i> , Canadien, âgé de 71 ans; il dessert en même temps les Trois-Pistoles.

*Gouvernement des
Trois-Rivières*

Les Trois-Rivières	<i>Le P. Hyacinthe Amiot</i> , Canadien, âgé de 48 ans; Supérieur du Couvent;
	<i>le P. Joseph Carpentier</i> , Canadien, âgé de 37 ans. ⁸

¹ Depuis son retour de la Beauce en janvier 1762, il paraît demeurer à son couvent de Québec; il signe un acte à Notre-Dame-de-Québec le 7 avril 1764.

² Il est à Québec lors de l'inscription de l'argent de papier; de plus, il signe un acte à Notre-Dame-de-Québec le 19 mars 1764.

³ Il ne signe plus d'actes aux Trois-Rivières après 1763; selon un avis de la *Gazette de Québec*, supplément du 3 janvier 1765, il serait en résidence à Québec.

⁴ A la fin de 1760, nous l'avons localisé à Montréal; en juillet 1764, il apparaît dans les registres de St-Sulpice et des Cèdres; puis il passe dans le Gouvernement de Québec: le 15 août 1764, il signe un acte à Charlesbourg; en 1765, il signe quelques actes à la Pointe-Lévy.

⁵ Il y signe les actes jusqu'en 1766.

⁶ Il y signe les actes jusqu'au 18 janvier 1767.

⁷ En 1765, il dessert en même temps Beaumont, où il signe la dernière fois le 24 novembre 1765; son dernier acte à St-Michel est du 17 décembre 1765.

⁸ De retour des Cèdres, il signe aux Trois-Rivières à partir du 29 janvier 1763.

Rivière-du-Loup (Louiseville)	<i>Le P. Dominique Pétrimoulx</i> , Canadien, âgé de 29 ans. ⁹
Bécancour	<i>Le P. Louis Demers</i> , Canadien, âgé de 32 ans. ¹⁰
<i>Gouvernement de Montréal</i>	
Montréal	<i>Le P. Isidore Marsolet</i> , Canadien, âgé de 45 ans; Supérieur du Couvent; <i>le P. Bernardin de Ganne</i> , Acadien, âgé de 60 ans; <i>le P. Nicolas-Albert Couturier</i> , Canadien, âgé de 59 ans. ¹¹
Les Cèdres	<i>Le P. Elzéar Maugé</i> , Canadien, âgé de 43 ans.
Chambly	<i>Le P. Félix Berey</i> , Canadien, âgé de 44 ans.
<i>Grands Lac et Illinois</i>	
Détroit	<i>Le P. Simple Bocquet</i> , Français, âgé de 61 ans.
Illinois	<i>Le P. Luc Collet</i> , Français, âgé de 49 ans. ¹²

Nous trouvons donc un total de 22 récollets prêtres, contre un total de 24 à la fin de 1760. La diminution ici est presque sans importance, alors que les Jésuites, en ce même intervalle de quatre ans, tombent de 25 à 16. Les Récollets sont en meilleure posture, au point de vue du personnel, mais leur âge moyen suit d'assez près celui des Jésuites : ils ont une moyenne de 50.3 ans, et les Jésuites 52.7 ans. Le groupe le plus jeune est formé par les Sulpiciens dont l'âge moyen est de seulement 45.4 ans. Les vieillards sont rares chez les Récollets : on connaît un octogénaire, le P. Quintal, retiré à Québec ; un seul septuagénaire, le

⁹ Il paraît continuer son ministère à cet endroit et dans les environs pour aider son frère curé ; il sera nommé à Bécancour en 1767 (Jouve, *op. cit.*, 225).

¹⁰ Il signe son premier acte à Bécancour le 27 août 1764 ; il y demeure jusqu'en 1767.

¹¹ Sa localisation à Montréal n'est qu'hypothétique ; nous n'avons pu localiser ce religieux nulle part ailleurs en 1764.

¹² Du 29 juin 1764 au 30 mai 1765, il signe les registres de Cahokias ; il meurt en septembre 1765 : BRH, XXX (1924) : 398 ; Laval Laurent, *Québec et l'Eglise aux Etats-Unis*, 73.

P. Ambroise Rouillard, qui continue de desservir le Bas-du-Fleuve; les quatre sexagénaires restent en pleine activité. Ce qui permet surtout d'espérer, malgré l'ostracisme qu'impose la politique anglaise, c'est le nombre des jeunes récollets: on compte un religieux qui n'a pas 30 ans (le P. Pétrimoulx) et quatre autres qui sont encore dans la trentaine. Vus sous cet aspect, les Récollets sont capables d'attendre encore un bon quart de siècle que le Gouvernement anglais revienne sur sa décision. De plus, la proportion canadienne a encore augmenté; par suite de la disparition des Français Deperet et Collet, cette proportion est montée à 73.9%, alors que chez les Jésuites et chez les Sulpiciens elle est toujours à 0%. Les Récollets de 1764 peuvent espérer que ce caractère canadien de leur groupe puisse les sauver devant le Gouvernement.

Mais si les Récollets soupèsent ainsi leur chance de durer, ils ont par contre bien des motifs de s'alarmer. La vie de communauté continue de se désagréger: à la fin de 1764, nous rencontrons 11 récollets qui vivent en dehors de tout Couvent; en 1760, la proportion des récollets détachés de leur Couvent, était déjà du tiers, elle est maintenant de la moitié. Cet état de choses devenait de plus en plus nécessaire pour permettre aux religieux de vivre, mais il va causer une rapide désintégration de la Communauté et Mgr Briand ne finira plus de se plaindre des dommages qui en résulteront.

De plus, un petit groupe aussi restreint n'a guère de chance de survivre longtemps: le moindre accident qui viendra dégarnir les rangs, pourra hâter d'une façon effarante la disparition de l'Ordre au Canada. D'après les calculs de 1764, l'octogénaire Quintal, le septuagénaire Rouillard et les 4 sexagénaires ne peuvent plus en avoir pour tellement longtemps; une fois disparus ces anciens, le groupe tombera à 16. Et il faudrait parler de certains religieux moins âgés dont la santé n'a rien de rassurant: par exemple, à l'automne de 1763, le P. Maugé revient malade des Cèdres et il est question de lui couper la jambe.¹³ Il peut y avoir, dans ce domaine, bien des raisons de s'inquiéter.

¹³ Jollivet à Briand, 9 octobre 1763, AAQ, D.-M., C-15: endos de la lettre.

Et, de fait, dès les débuts du régime du Test, les vides vont se faire nombreux. En 1765, meurt le P. Luc Collet: il n'a que 50 ans. En 1766, le P. Emmanuel Veyssière, jeune récollet d'environ 32 ans, apostasie et se fait ministre protestant.¹⁴ En 1767, le P. Jean-Baptiste Lajus meurt à 63 ans. En 1768, trois récollets partent pour la France: nous ignorons s'il s'agit de trois prêtres,¹⁵ mais en tout cas c'est probablement en cette année que disparaît le P. Joseph Carpentier qui n'a que 40 ans. Voilà bien des pertes rapides et elles ne sont pas surtout causées par la vieillesse. Certes, il arrivera de France en 1773 le P. Chrysostôme Dugast, Canadien d'une trentaine d'années qui avait fait là-bas profession chez les Récollets,¹⁶ mais qu'est-ce que cette seule recrue pour remplir tous les vides? En 1775, il ne reste plus que 14 récollets; nous n'en trouvons plus que 5 en 1791. Le dernier récollet prêtre, le P. Louis Demers, meurt le 2 septembre 1813. Les quelques convers qui survivent ne comptent plus: l'Ordre canadien des Récollets est éteint; le désir du Secrétaire d'État Egremont était enfin comblé, mais seulement après un demi-siècle bien compté.

MARCEL TRUDEL,

professeur titulaire d'histoire du Canada à
l'Université Laval.

¹⁴ Il signe son dernier acte à St-Nicolas le 16 août 1766; il apostasie peu après (voir la *Gazette de Québec*, 27 octobre 1766). Il passe en Angleterre d'où il revient ministre protestant en 1767; on l'installe aux Trois-Rivières dans le couvent des Récollets; il épouse une veuve Brooks. Dans son *Répertoire*, Tanguay écrit seulement: « desservit les paroisses (sic) de Saint-Michel et de Beaumont, de 1762 à 1766. Il mourut, aux Trois-Rivières, le 26 mai 1800 » (p. 131s.). L'omission de toute une tranche de vie crée ici une impression tout à fait fautive; on pense que le P. Veyssière est mort récollet aux Trois-Rivières. La pudeur historique ne doit pas engendrer la fausseté. Quant au P. Jouve, dans son volume sur les Récollets aux Trois-Rivières, il ne dit pas un mot de ce P. Veyssière; le cas Veyssière est pourtant très important à l'histoire: il marque la fin de l'occupation du Couvent des Trois-Rivières par les Récollets et l'histoire protestante de ce Couvent commence par un ex-récollet. Triste page, assurément, mais il faut bien l'écrire.

¹⁵ Le 31 août 1768, les comptes du Séminaire mentionnent une aumône de 18 livres à trois récollets qui passent en France (ASQ, *Journal Dépense 1753 à 1780*).

¹⁶ Jouve, *op. cit.*, 312-314; Tanguay, *Répertoire*, 139.